

**CONSEIL DE DIRECTION****PROCES-VERBAL****de la séance du 27 novembre 2006****Présents**

Erhard FRIEDBERG, Patrice-Michel LANGLUME, Bruno MAQUART, Isabelle MARIANI, François-Xavier PRIOLLAUD, François RACHLINE.

Rémi BENSOUSSAN, Charlotte CAVAILLE, Stanislav KUBACEK, Alexandru BARBIERU, Frédéric BEN HAIM, Carl BOUSSIER.

Pascale LECLERCQ, Jean-Marie ALLIAUME, Samia KHELIFI.

Jean-Emmanuel COMBES, Marie-Louise ANTONI, Michel PEBEREAU, René REMOND, Jean-François SIRINELLI, Annie THOMAS.

**Absents ou excusés**

Jean-Jacques GABAS (procuration à François RACHLINE), Emmanuel GOLDSTEIN (procuration à François RACHLINE).

Jean-Baptiste PREVOST (procuration à Rémi BENSOUSSAN), Coline VINCHON (procuration à Charlotte CAVAILLE).

Jean-Paul FITOUSSI (procuration à Michel PEBEREAU), Marie-Pierre de la GONTRIE, Paul PENY (procuration à René REMOND).

**Assistaient à la réunion**

Richard DESCOINGS  
Laurent BIGORGNE  
Nadia MARIK

Gaëlle COUTANT  
Estelle FRISQUET  
Marc LAZAR  
Pascal CAUCHY  
Isabelle FRANCOIS  
Julien RICARD

Ambroisine BOURBON  
Isabelle HOMONT  
Nelly ANTOINE

directeur,  
directeur des études et de la scolarité,  
directrice adjointe, directrice de la stratégie  
et du développement,  
chargée de mission à la direction des études et de la scolarité,  
directrice de la communication,  
directeur de l'Ecole doctorale et Professeur des Universités,  
secrétaire général de l'Ecole doctorale,  
directrice de la formation continue,  
directeur adjoint et directeur des programmes de la formation  
continue,  
chargée de programme de la formation continue,  
assistante de Laurent BIGORGNE,  
représentante du recteur.

\*\*\*\*

- |      |   |       |
|------|---|-------|
| I.   | Information sur les élections 2006-2007   | p. 2  |
| II.  | Création du Conseil de l'Ecole doctorale de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris         | p. 2  |
| III. | Création d'un executive master en gestion et politiques du handicap.                        | p. 7  |
| IV.  | Bilan des admissions 2006.  | p. 10 |
| V.   | Adoption des procès-verbaux provisoires de la séance du 26 juin 2006 et du 30 octobre 2006. | p. 14 |
| VI.  | Echange d'informations sur des questions diverses.  | p. 14 |

## CONSEIL DE DIRECTION

### PROCES-VERBAL

#### DE LA SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2006

La séance est ouverte à 8 h 30 sous la présidence de Michel Pébereau.

#### **I. INFORMATION SUR LES ELECTIONS 2006-2007**

*Exposé :*

Laurent BIGORGNE rappelle que le Conseil de Direction doit renouveler son collège étudiant tous les ans et ses collègues enseignant et salarié tous les trois ans. 2007 sera une année de renouvellement de tous ces collègues. Il présente le calendrier des opérations électorales. Pour les étudiants, l'affichage des listes électorales aura lieu le 22 décembre et la date limite de dépôt des listes candidates est fixée au 9 janvier. Après une campagne électorale qui se tiendra du 10 au 16 janvier, le scrutin aura lieu les 17 et 18 janvier pour un dépouillement le 19 janvier et une proclamation des résultats le même jour. Pour les enseignants, les élections sont un peu plus complexes puisqu'elles se déroulent par correspondance. Les listes électorales seront affichées le 7 décembre. L'envoi du matériel électoral aura lieu avant les vacances et les votes seront reçus jusqu'au 6 janvier à 12 h au plus tard. Le dépouillement aura lieu le 8 janvier et les résultats seront connus le 9 janvier. Si un deuxième tour était nécessaire, il aurait lieu jusqu'au 26 janvier. S'agissant des opérations électorales pour les salariés, le calendrier doit encore être vérifié par la direction des ressources humaines et il sera communiqué ultérieurement.

#### **II. CREATION DU CONSEIL DE L'ECOLE DOCTORALE DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS**

*a) Exposé :*

Marc LAZAR indique que cette création est liée à l'arrêté du 7 août 2006 qui définit les Ecoles doctorales telles que les voit le ministère, qui prévoit la création de Conseils des Ecoles doctorales et précise les conditions de leur composition. Il en profite pour faire un rapide bilan de l'activité de l'Ecole doctorale depuis 2000, puisque ce texte conforte largement la politique qui a été établie dans l'Ecole doctorale de Sciences Po. Non seulement il la conforte, mais il permet de renforcer encore la priorité du nouveau mandat de Richard Descoings, à savoir l'importance de la recherche à Sciences Po et notamment de la formation à la recherche. Il commence par donner un certain nombre d'informations sur la politique de l'Ecole doctorale, qui prend corps à travers ce texte, en ne prenant en compte que les doctorants et non les étudiants du master de recherche. En 2000, l'Ecole doctorale comprenait 600 doctorants et une des priorités de la direction était d'en réduire le nombre. Cette politique est désormais bien engagée. Il souligne que ce point, s'il n'est pas précisé dans l'arrêté du 7 août, répond à la philosophie de ce texte. Depuis deux ans et demi, la direction de l'Ecole doctorale a introduit une sélection à l'entrée par l'intermédiaire des comités de thèse, qui permettent de statuer collectivement sur les inscriptions en doctorat. Le résultat est que par rapport à il y a quelques années, où on inscrivait en moyenne 130 étudiants chaque année, on est tombé cette année à 80 étudiants. Marc Lazar espère que cette baisse se poursuivra. Parallèlement, l'Ecole doctorale a exercé une très forte pression pour que les doctorants terminent leur thèse. Cette pression se manifeste notamment par l'exigence d'un rapport d'activité précis, qui est contrôlé, et par le fait que l'on envoie aux doctorants qui traînent des lettres assez rudes pour leur demander de terminer leur thèse. Le résultat est que cette année, il y a eu une soixantaine de soutenances de thèses contre une moyenne de 35 il y a trois ou quatre ans. De même, l'Ecole doctorale a procédé à une radiation des étudiants qui étaient inscrits en

thèse depuis trop longtemps. Cette politique n'est pas seulement sélective, elle vise également à donner les meilleures conditions de formation aux étudiants. Ces conditions de formation supposent une aide au financement qui se traduit par un soutien du ministère, puisque l'Ecole doctorale de Sciences Po a obtenu cette année 18 allocations de recherche. Parallèlement, la direction de l'établissement a créé trois bourses Europe et trois bourses Ecole doctorale équivalentes au montant des allocations de recherche attribuées aux étudiants, ce qui fait au total 24 financements assurés. S'y ajoute l'activité administrative de l'Ecole doctorale qui aide les étudiants dans leur recherche d'autres financements publics ou privés à l'échelle française ou européenne. Cette aide aux étudiants n'est pas simplement matérielle, même si celle-ci est essentielle. C'est aussi une aide à la formation et c'est la raison pour laquelle l'Ecole doctorale a maintenant des programmes de formation doctorale, ce qui lui manquait cruellement jusqu'ici. Tout étudiant inscrit en thèse est obligé de suivre 90 heures d'enseignement doctoral. C'était jusqu'ici une des faiblesses des étudiants de l'Ecole doctorale de Sciences Po et elle avait notamment été pointée par les professeurs étrangers qui enseignent à Sciences Po. Ils faisaient remarquer que les doctorants de Sciences Po étaient parfois très bons sur un sujet mais manquaient d'une formation générale. Ils devront désormais suivre 90 heures de formation dans leur discipline ou de manière pluridisciplinaire. Ces 90 heures seront proposées dans l'Ecole doctorale ou dans les centres de recherche, puisque les doctorants ont une double affiliation.

Cette activité de formation de l'Ecole doctorale s'est doublée depuis plusieurs années de l'organisation de séminaires européens ou internationaux où les doctorants peuvent faire le point sur l'état de leurs travaux avec des étudiants d'autres pays qui travaillent sur les mêmes sujets. L'Ecole doctorale de Sciences Po a pris l'habitude d'organiser ces rencontres européennes, qui aujourd'hui prennent parfois la forme de réseaux permanents d'étudiants qui se retrouvent régulièrement dans différentes capitales européennes. En plus de cela, Marc Lazar souhaite attirer l'attention du Conseil sur trois initiatives qui ont été prises par l'Ecole doctorale. La première est le fait que l'année dernière, l'université de Princeton s'est adressée à l'Ecole doctorale de Sciences Po et à deux autres institutions européennes pour qu'elles envoient chacune trois doctorants afin qu'ils participent à des ateliers qui se tiennent régulièrement sur la Côte Est américaine. Les trois doctorants sélectionnés par l'Ecole doctorale de Sciences Po ont participé à ces journées. Les responsables des doctorats de Princeton ont donné un avis très positif sur ces doctorants et ont fait remarquer qu'ils ont présenté des communications particulièrement intéressantes. La deuxième initiative a été prise à l'issue d'un voyage que Marc Lazar avait fait à Pékin il y a deux ans. L'Ecole doctorale a organisé cette année avec cinq de ses doctorants une rencontre sur le thème de la transition avec des étudiants et des professeurs de l'université de Tsinghua. C'était une initiative risquée, car pendant très longtemps, la sociologie n'existait pas en Chine. Il y a ainsi eu trois jours et demi d'activités, de séminaires et de rencontres informelles sur le thème de la transition. Ces rencontres ont été si fructueuses que l'Ecole doctorale publiera sur son site web un certain nombre de *papers* de ses étudiants et des étudiants chinois et qu'elle envisage une publication par écrit. Dans un an et demi, la réplique sera organisée à Sciences Po. Les rencontres de ce type sont très importantes pour les étudiants de Sciences Po et pour des étudiants chinois qui sont en train de rentrer dans la compétition internationale. Enfin, en avril prochain, Marc Lazar se rendra à l'université de Waseda à Tokyo pour signer un accord comparable, ce qui fera que dorénavant, l'Ecole doctorale de Sciences Po aura des accords au niveau européen, américain et asiatique pour organiser ces rencontres. Dans les années à venir, Marc Lazar espère pouvoir passer un accord avec une université d'Amérique latine.

Enfin, comme y incite le texte du ministère, une Ecole doctorale n'a de sens que si elle permet de garantir des débouchés professionnels à ses étudiants. C'est une question cruciale sur laquelle les étudiants interpellent souvent l'Ecole doctorale et à laquelle elle a commencé à donner des réponses. Ces réponses sont de deux ordres : une réponse de type académique et une réponse de type non académique. En ce qui concerne la première, l'Ecole doctorale organise régulièrement pour les doctorants des réunions d'information sur la manière de présenter des candidatures au CNRS et à l'université, et sur les étapes de la carrière. Ces réunions sont organisées en interne dans les différentes disciplines. Mais l'Ecole doctorale a fait quelque chose de plus et continuera à le faire dans les années à venir : profitant de la présence des professeurs invités, elle donne un certain nombre d'informations sur les possibilités ou non de carrières académiques à l'étranger. C'est ainsi que le professeur Jeremy Jenkins a fait une communication très intéressante devant les étudiants pour leur présenter les possibilités très importantes de carrière au Royaume Uni, qui accueille et recrute énormément de PhD

*students*. Ce collègue britannique, qui est un spécialiste de l'histoire et de la science politique française, se désolait qu'il n'y ait pas plus de candidats français alors que les universités britanniques accueillent de plus en plus d'étudiants hollandais, allemands et italiens et alors que les thèses de Sciences Po sont tout à fait reconnues par les universités britanniques. L'Ecole doctorale fera ce type de présentation par des professeurs étrangers chaque fois qu'il existe des possibilités de débouchés à l'étranger, ce qui n'est pas toujours le cas. Il y a en effet deux pays particulièrement fermés, l'Allemagne et l'Italie. Mais d'autres pays sont beaucoup plus ouverts.

L'action en ce qui concerne les débouchés professionnels non académiques aura un lien direct avec le Conseil de l'Ecole doctorale. Marc Lazar souhaite de plus en plus que les étudiants qui sont intéressés puissent aller vers le monde des entreprises une fois qu'ils auront fini leur thèse, ce qui implique pour eux une thèse courte. Cela suppose une sensibilisation et une formation à l'entreprise. L'Ecole doctorale a commencé à travailler dans ce sens en étroite collaboration avec Nadia Marik. Elle a en particulier organisé un séminaire de sensibilisation à l'entreprise animé par un consultant qui a eu beaucoup de succès, puisque 40 doctorants l'ont suivi. L'Ecole doctorale va poursuivre cette politique de formation à l'entreprise. Elle a déjà organisé les premières rencontres, les plus faciles, avec des représentants des départements d'études politiques des organismes de sondage et avec des éditeurs qui ont dit leurs attentes et ce qui les intéressait chez des étudiants ayant fait le master recherche et faisant une thèse à Sciences Po. L'Ecole doctorale va multiplier ces initiatives. Ce programme va prendre plusieurs années, parce qu'il nécessitera une longue maturation à la fois au niveau des chercheurs, des professeurs et des étudiants, mais aussi des entreprises, qui parfois ne comprennent pas toujours le lien qu'il peut y avoir avec la recherche. En effet, en France, le fossé entre la recherche et le monde de l'entreprise est assez important.

C'est une des raisons pour laquelle l'Ecole doctorale a conçu ce Conseil, qui se réunira trois fois par an. Il s'agit d'une structure élargie correspondant à l'Ecole doctorale *stricto sensu* et non au master de recherche. La note envoyée aux membres du Conseil de Direction en détaille la composition. Son rôle est de définir les grandes orientations de la politique de l'Ecole doctorale, de donner des informations et de les faire remonter puisqu'il réunira à la fois des enseignants, des représentants étudiants et un représentant du personnel administratif. Il s'agit en quelque sorte du parlement de l'Ecole doctorale, qui conduira la réflexion, la délibération, mais aussi la décision. En ce qui concerne sa composition, outre la formation interne, où seront représentés les différents responsables de la maison, les directeurs des centres de recherche et les directeurs de programme doctoraux, Marc Lazar souhaite insister sur deux points. Le premier est que l'on sera appelé à nommer au Conseil des personnalités scientifiques extérieures à l'établissement. Il a été décidé d'en nommer quatre : une personnalité en histoire, une en sociologie, une en science politique et une en économie. Il s'agirait de préférence de personnalités étrangères, qui pourraient jeter un regard parfois critique sur l'activité de l'Ecole doctorale. Le deuxième est que ce Conseil accueillerait aussi quatre personnalités issues du monde de l'entreprise. Ce dernier point est particulièrement important au regard de la volonté de l'Ecole doctorale de jeter des ponts entre les entreprises et les doctorants. Quatre personnes venant des entreprises ont été pressenties : Joachim Bitterlich, directeur des affaires internationales de la société Veolia Environnement, David Kessler, directeur de France Culture, Erich Labaille, directeur général de McKinsley Conseil et Denis Olivennes, président de la FNAC. Tous les quatre ont immédiatement répondu de manière enthousiaste à l'idée de participer au Conseil de l'Ecole doctorale et ont dit qu'ils étaient tout à fait conscients de la nécessité d'un rapprochement avec une Ecole doctorale comme celle de Sciences Po.

#### *b) Questions et observations :*

Michel PEBEREAU le remercie pour cette présentation complète de l'activité de l'Ecole doctorale. Le Conseil de Direction, dans sa compétence, aura seulement à approuver la création du Conseil de l'Ecole doctorale et à adopter le règlement détaillé dans la note envoyée aux membres du Conseil de Direction. Ce règlement comporte un premier titre sur le rôle et la composition du Conseil de l'Ecole doctorale et un deuxième titre sur l'élection des représentants du personnel et des étudiants de l'Ecole doctorale au Conseil de l'Ecole doctorale.

Charlotte CAVAILLE estime que la création d'un comité permettant de centraliser les personnalités de la recherche à Sciences Po et de dynamiser la recherche est positive. Sciences Po n'est pas en retard

sur ce point. La présence de cinq doctorants élus est aussi un élément très positif. L'UNEF va cependant s'abstenir pour deux raisons. Elle déplore le manque de lisibilité concernant à la fois la place de ce Conseil dans la politique scientifique générale de Sciences Po et l'évolution possible de ce Conseil. Cette instance va s'occuper de l'Ecole doctorale, ce qui pose la question de la place du master recherche et de son lien avec l'Ecole doctorale. Les deux années du master recherche sont quand même une préparation au doctorat. Or le master de recherche dépend du Conseil scientifique. On peut donc se demander s'il ne faudrait pas plutôt renforcer la structure du Conseil scientifique, qui se délite en ce moment puisqu'il ne s'est pas réuni en octobre et que sa prochaine réunion aura lieu en mars. Une seule réunion par an ne suffit pas, d'autant plus qu'en lisant le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil scientifique, elle a constaté qu'il abordait surtout des sujets secondaires. Comment va se faire la répartition des tâches entre le Conseil de l'Ecole doctorale et le Conseil scientifique ? En ce qui concerne l'évolution possible du Conseil de l'Ecole doctorale, elle constate qu'il y a 20 membres nommés sur les 26 que doit compter ce Conseil. Il y a eu quelques changements, puisque ces membres doivent être désignés à la fois par le Comité exécutif et par le directeur de l'Ecole doctorale, ce qui évite que ce dernier nomme seul la quasi totalité des membres du Conseil. Mais les gens changent et on peut imaginer des situations dans le futur où le directeur de Sciences Po et le directeur de l'Ecole doctorale s'entendraient pour changer certaines choses. Elle pense que ce système manque de verrous et que l'on pourrait plutôt élire les représentants des enseignants-chercheurs. Elle sait que ce n'est pas dans la tradition de la recherche française, mais souligne qu'il y a déjà des élections au Conseil scientifique. Elle pense aussi que le choix des personnalités extérieures pourrait être soumis au vote du Conseil de Direction pour qu'il y ait au moins un débat sur les personnalités nommées. L'UNEF ne s'oppose pas à la création de ce Conseil sur le principe, puisqu'il constitue une avancée, mais elle a des réserves quant à la lisibilité du projet. Elle pense que c'est une occasion manquée de redéfinir la place de la recherche à Sciences Po.

Isabelle MARIANI demande, avec les nouvelles dispositions de l'Ecole doctorale et les nouveaux moyens, quelle est la durée moyenne d'un travail de thèse. Elle demande également ce que Marc Lazar appelle une thèse courte.

Richard DESCOINGS rappelle à Charlotte Cavaillé que la création de ce Conseil est la mise en œuvre d'un arrêté ministériel. Il sait que l'UNEF est très sensible à ce que soit l'Etat qui fixe les règles de fonctionnement des universités. Cet arrêté ministériel est un texte d'une minutie et d'une précision extraordinaires. Cela va exactement à l'opposé de l'autonomie universitaire, ce qui ne surprendra personne compte tenu de la politique publique menée depuis plusieurs décennies en la matière. Quand on lit ce texte, on se rend compte que ni les professeurs, ni l'établissement en tant que tel n'ont la moindre liberté. Il se trouve que la vaste majorité des personnes intéressées estiment que le contenu de cet arrêté est excellent. Mais, en reprenant le raisonnement de l'UNEF, que se passerait-il si un autre arrêté comprenait des mesures que l'on trouverait moins bonnes ? Les établissements universitaires seraient très ennuyés. En tout état de cause, c'est un pas de plus vers l'affermissement de la tutelle et de la curatelle imposées aux universités. Sciences Po a simplement appliqué ce texte, y compris dans ses limitations. Comme l'a rappelé Marc Lazar, ce texte est très étroitement focalisé sur la question de l'Ecole doctorale et des doctorants, avec des éléments d'ouverture importants vers l'extérieur non académique et vers les centres de recherche. La présence de la recherche sera plus importante que par le passé, ce qui est la raison pour laquelle Richard Descoings estime que ce texte est bon dans son contenu même s'il a des réserves sur son principe. En ce qui concerne la place de ce Conseil dans l'ensemble de la politique scientifique de Sciences Po, cette politique est définie par le Conseil d'Administration de la FNSP. Richard Descoings estime que Charlotte Cavaillé est un peu dure quand elle dit que le Conseil scientifique s'intéresse à des sujets secondaires. Après tout, c'est le Conseil scientifique qui autorise un professeur ou un chercheur qui n'est pas titulaire à Sciences Po à diriger des recherches, ce qui n'est pas secondaire. C'est aussi le Conseil scientifique qui autorise un maître de conférence ou un chercheur à commencer ses travaux et à suivre le processus qui mènera à l'habilitation à diriger des recherches. Lorsqu'elle indique que le Conseil scientifique ne s'est pas réuni en octobre, elle laisse entendre qu'il manque de vitalité. Jean-Paul Fitoussi n'étant pas là pour le défendre, Richard Descoings le fait à sa place, mais il souligne que c'est une instance qui certes ne se réunit pas très souvent, mais où des questions importantes sont souvent tranchées. Il ajoute que le Conseil scientifique est très largement élu et que, très largement, ses membres élus ne viennent pas aux réunions, ce qui le conduit aux observations de Charlotte Cavaillé sur le Conseil de l'Ecole doctorale.

L'UNEF souhaite plus de verrous. Richard Descoings en souhaite le moins possible. C'est à force de verrouiller l'université que celle-ci se porte mal. Il pense qu'il faut faire confiance à la sagesse des membres du Comité exécutif de l'Ecole doctorale, qui désignera les représentants des différentes filières, et qu'il faut aussi faire confiance aux dirigeants de Sciences Po. En ce moment, on se pose beaucoup de questions sur le caractère électif des différentes commissions, par exemple au CNRS ou à l'université. L'élection démocratique est la seule voie possible pour le gouvernement politique d'un Etat ou d'une collectivité locale, mais assure-t-elle la meilleure qualité d'une politique scientifique au sein des universités ? C'est un vaste débat. Dans les universités, on a globalement préféré les apparences du fonctionnement démocratique à la réalité de l'efficacité. Enfin, il faut remarquer que la place de la recherche à Sciences Po est sans doute beaucoup plus importante que dans tous les autres établissements universitaires français. Sciences Po a plus de chercheurs que d'enseignants-chercheurs, ce qui n'est pas fréquent. Cela n'empêche pas les professeurs des universités de diriger un certain nombre de centres de recherches de Sciences Po. Gérard Grunberg, le directeur scientifique, et Marc Lazar font très attention à ce que l'Ecole doctorale et les centres de recherche travaillent de concert, que les chercheurs enseignent et que les enseignants-chercheurs participent aux travaux des centres de recherche. Il ajoute que le quart du budget de Sciences Po est consacré à la recherche. Les moyens qui sont donnés aux chercheurs, aux enseignants-chercheurs et aux doctorants sont importants en comparaison de ce qui se passe dans la plupart des universités de sciences sociales et humaines en France, et très largement comparables à ce qui se fait à l'échelon européen.

Marc LAZAR revient sur la question des sujets traités en Conseil scientifique. Il indique que l'ordre du jour du prochain Conseil scientifique portera sur l'évaluation des enseignants dans le cadre de leur activité de recherche, ce qui est une question cruciale. Lors de la même réunion, il sera appelé à trancher une question présente dans l'arrêté ministériel, à savoir le fait que chaque établissement universitaire devra désormais donner un chiffre indiquant le plafond du nombre de thèses dirigées par les professeurs ou les chercheurs. C'est une question sur laquelle les doctorants ont souvent interpellé l'Ecole doctorale. Ce chiffre est parfois important, parfois faible, et il faudra dorénavant prendre une décision sur ce point. Au terme de l'arrêté, cette décision relève du Conseil scientifique et non du Conseil de l'Ecole doctorale. En ce qui concerne la durée de la thèse, la durée moyenne d'une thèse à Sciences Po est de quatre ans et six mois dans la moyenne générale des disciplines. L'histoire reste la discipline où la thèse est un peu plus longue que les autres, par habitude pour la discipline de faire des thèses longues, par la nécessité de consulter des archives exhaustives et par le fait que beaucoup de doctorants en histoire sont aussi des enseignants du secondaire. Mais contrairement à ce que l'on croit, elle n'est pas tellement plus longue que dans les autres disciplines.

Pour ce qui est des thèses courtes, lors des premières rencontres avec des professionnels non académiques, quand on leur a demandé si une thèse était un avantage ou un handicap pour une éventuelle embauche, ils ont répondu qu'une thèse pouvait les intéresser à condition qu'elle soit courte, et ce pour deux raisons : d'une part parce qu'après une thèse longue, l'étudiant risque d'être trop déformé par rapport aux exigences du monde de l'entreprise, et d'autre part parce qu'il coûterait trop cher à l'entreprise si sa thèse se prolongeait. Le fait d'avoir une thèse à durée courte est un argument que le Conseil de l'Ecole doctorale devra étudier parce que cela aura des implications sur le type de thèse que l'on devra soutenir. Cela donne actuellement lieu à débat. On a l'exemple des thèses en sociologie qui vont vers l'entreprise. Tout le monde ne partage pas cet avis sur la nécessité de thèses courtes dans certains cas et il faudra mener cette discussion au sein de l'Ecole doctorale. Il est vrai que les textes prévoient trois ans pour la thèse, mais la durée moyenne est plus longue, y compris parce que l'allocation doublée d'un monitorat peut se prolonger par une année d'ATER. Il conclut en rappelant que l'un des fleurons de la politique de l'Ecole doctorale, grâce au dynamisme de Sciences Po, est que l'on envoie chaque année 12 doctorants de Sciences Po dans les plus grandes universités américaines et que Sciences Po en reçoit autant. De plus en plus, les étudiants qui présentent leur candidature pour aller à Harvard, Yale ou Chicago y vont pour rédiger leur thèse parce que les conditions de rédaction aux côtés de professeurs particulièrement compétents sur un sujet, dans le cadre d'un centre de recherche, avec la disponibilité et l'accessibilité des bibliothèques, permettent une rédaction rapide de la thèse.

c) *Vote :*

La création du Conseil de l'Ecole doctorale et son règlement sont adoptés par 20 voix pour et 6 abstentions.

### III. CREATION D'UN EXECUTIVE MASTER EN GESTION ET POLITIQUES DU HANDICAP

#### *a) Exposé :*

Julien RICARD indique que la direction de la formation continue soumet à l'approbation du Conseil de Direction un projet de formation diplômante à temps partiel pour professionnels en activité intitulé « Executive Master en gestion et politiques du handicap ». En effet, après 30 années de législation évoquant la question du handicap, la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap du 11 février 2005 a induit une profonde réforme des concepts d'accessibilité, d'adaptation et de compensation pour toutes les formes de handicap et tous les domaines de la vie. En créant ce Master, Sciences Po souhaite participer à la mise en œuvre de cette nouvelle approche politique dans la continuité de l'expertise développée en formation continue dans les secteurs sanitaire et médico-social, en particulier avec deux des sept Executive Masters existants : l'un en gestion et politiques de santé et l'autre en politiques gérontologiques et gestion des établissements d'hébergement de personnes âgées et dépendantes. Pourquoi une troisième formation continue diplômante dans ce secteur ? D'abord pour compléter l'approche de Sciences Po dans un champ sur lequel l'Institut est reconnu, ensuite parce qu'après analyse, on a constaté qu'il n'existait pas de formation continue diplômante de niveau 1, transversale et qui réponde à la fois aux attentes des entreprises, des services publics et des administrations sur un besoin identifié de donner des compétences aux personnes qui s'occupent du handicap. Ces compétences ne concernent pas seulement la gestion des personnes handicapées, mais tous ces nouveaux concepts d'accessibilité, de compensation et d'adaptation. Le besoin identifié, c'est par exemple que 45% des directeurs d'établissements pour personnes handicapées, qui sont plus de 7500 en France, n'ont pas de diplôme de niveau 1 dans ce domaine. Or ce sera pour eux une obligation légale dans les 10 années à venir. De même, parmi les 98 000 entreprises qui sont obligées de par la loi de se préoccuper de l'emploi des personnes handicapées, seulement 45 % respectent cette obligation. Si on prend les entreprises du CAC 40, une étude récente montre que seules 20% d'entre elles communiquent sur la question du handicap et ont mis en œuvre une politique adaptée qui réponde aux critères de la loi. Cette formation s'adresse donc à des cadres du secteur public et du secteur privé ayant des responsabilités liées au handicap et issus d'un tissu d'organisations denses et diversifiées : les établissements pour handicapés, les collectivités territoriales et les administrations, mais aussi les entreprises qui, dans le cadre de la mise en œuvre de la responsabilité sociétale, mettent en place des missions handicap, notamment au sein de leurs directions des ressources humaines.

A l'instar des autres formations continues diplômantes, cet Executive Master propose un programme en 40 jours organisé autour de cinq modules d'enseignement. Ce programme fonctionnera dans la continuité du projet éducatif de Sciences Po, en proposant de délivrer les fondements théoriques nécessaires et notamment d'appréhender les enjeux actuels des politiques en faveur des personnes handicapées. Il abordera aussi des concepts fondamentaux et pluridisciplinaires de droit et d'économie permettant de replacer l'activité quotidienne de ces professionnels dans un contexte plus global et de développer des aptitudes à décider et à mettre en œuvre les questions pratiques auxquelles ils sont confrontés. Il y aura également une formation à la gestion, à la gestion de projet, au management, au management d'établissement et aux questions de négociation sociale. Enfin, cette formation vise à encourager la prise de recul de ces professionnels afin de remettre en perspective le sens social essentiel de ces métiers, qui est parfois occulté par le fait qu'ils deviennent de plus en plus techniques.

La direction de cette formation sera confiée conjointement à Jérôme Guedj et Maryvonne Lyazid. Jérôme Guedj est membre de l'Inspection générale des affaires sociales et vice-président du Conseil général de l'Essonne en charge des solidarités. Maryvonne Lyazid est adjointe au directeur général de la fondation des caisses d'épargne pour la solidarité. L'équipe pédagogique s'appuiera sur les ressources existantes à Sciences Po, notamment celles de la chaire Santé. Cette équipe se réunira régulièrement en comité des programmes afin de contribuer à l'évolution des orientations de la formation et d'en évaluer les contenus.

*b) Questions et observations :*

Annie THOMAS exprime son accord total sur la mise en place de ce master, qui va participer à la politique que soutient la confédération CFDT pour l'égalité d'accès des salariés handicapés à toutes les dimensions de la vie sociale et au travail. Elle tient cependant à faire quelques remarques sur le document qui a été présenté. A la page 1, concernant ce qu'on souhaite mettre en œuvre pour appliquer la loi, elle pense que les questions liées à la gestion des ressources humaines ne doivent pas être limités au secteur privé, mais intéressent de la même manière la fonction publique et le secteur public. Au delà de la différence des textes, qui est minime, ce sont exactement les mêmes problèmes. De la même manière, concernant la place du dialogue social sur cette question, elle souligne que les problèmes d'égalité d'accès et de lutte contre les discriminations se retrouvent aussi au sein même des sections syndicales. Ceci étant, il y a des aspects de dialogue social qui existent d'ores et déjà, en particulier par le biais des CHSCT, qui ne lui semblent d'ailleurs pas être bien positionnés dans les modules d'enseignement de cette nouvelle formation. A la page 4, il est indiqué que « La formation impliquera les réseaux et les grandes fédérations associatives et professionnelles intervenant dans le champ du handicap », avec une liste de ces associations. Cette liste ne mentionne pas l'AGEFI, qui est un acteur important du secteur puisque c'est l'organisme qui récolte les fonds des entreprises qui ne respectent pas la loi et qui mène une politique de redistribution de ces fonds déterminée par les partenaires sociaux, puisqu'il fonctionne par gestion paritaire. Elle a par ailleurs quelques remarques concernant les modules de formation. A la page 8, pour le 3<sup>ème</sup> module (« Salariés handicapés : les conditions de l'insertion professionnelle »), dans l'enseignement sur la diversité, il y a un point sur la pratique des administrations publiques et de leur environnement, notamment en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi. Elle souligne qu'il existe des politiques d'embauche qui ne sont parfois pas mises en œuvre et qui devraient l'être. Toujours dans le module 3, le point sur le pilotage d'une politique d'intégration des personnes handicapées portera notamment sur la mise en œuvre d'une politique d'inclusion et l'association des acteurs sociaux à une démarche volontariste d'intégration. Elle pense que c'est là qu'il faudrait repositionner le rôle des CHSCT, au delà de l'association des acteurs sociaux. Elle est tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut associer les acteurs sociaux et elle aurait même préféré qu'on parle de les mobiliser, ce qui est plus actif. Mais il y a aussi une forme de dialogue social organisé au niveau des CHSCT, qui devraient être abordés dans ce module. Enfin, toujours dans le 3<sup>ème</sup> module, sa remarque la plus importante porte sur le point « La formation professionnelle : quelle efficacité ? », présenté à la page 9 du document. Cette phrase et surtout ce point d'interrogation la gênent énormément. Elle indique qu'elle a plusieurs casquettes à la CFDT et qu'elle s'occupe notamment de tout ce qui concerne la formation professionnelle. Celle-ci est vraiment intéressante pour les salariés, qu'ils soient handicapés ou non. On constate malheureusement des différences d'accès à la formation professionnelle, qui sont particulièrement marquées pour les moins qualifiés et pour les handicapés. En France, seulement 11% des travailleurs handicapés ont le baccalauréat ou un diplôme supérieur. Ils ont véritablement un problème de formation. C'est peut-être bien ce dont doit parler cette partie du module, mais cette formulation et ce point d'interrogation semblent mettre en doute l'efficacité de la formation professionnelle, ce qui n'est pas souhaitable. Enfin, concernant le financement de cette formation, elle pense qu'il serait possible d'avoir des financements par le biais de l'AGEFI. C'est une source de financement dont il ne faut pas se priver. Elle indique qu'elle tient à la disposition des membres du Conseil une grande enquête que vient de réaliser la CFDT sur le vécu des handicapés.

Michel PEBEREAU s'associe aux remarques de Mme Thomas, avec deux différences. La première est relative au secteur public, qui est en retard sur le secteur privé dans ce domaine. En ce qui concerne la formation professionnelle, il souligne que son efficacité est aléatoire parce qu'elle dépend des organismes de formation professionnelle qui interviennent. Cette question mérite donc d'être adressée et il faut réfléchir à la manière d'évaluer l'efficacité d'un organisme de formation professionnelle.

Patrice-Michel LANGLUME se félicite de création de cette formation. Il souhaite cependant faire trois remarques. En premier lieu, il regrette que ce projet n'ait pas ouvert la possibilité de lancer un processus de valorisation des acquis et de l'expérience pour accéder à cette formation. Comme Mme Thomas l'a très justement indiqué, dans les entreprises, ce sont souvent des salariés dont le niveau de formation ne dépasse pas bac+2 qui sont en charge de ces problèmes. En fixant la barre là où on l'a



fait, sans permettre une valorisation des acquis de l'expérience, on prive d'une formation qui leur serait utile une partie importantes des personnels des DRH qui s'occupent de ces questions. Il pense que la formation continue devrait engager une réflexion sur la valorisation des acquis de l'expérience, notamment pour ce Master. Il rappelle en outre que c'est obligatoire si on veut qu'une formation soit inscrite au fichier national. Par ailleurs, Julien Ricard a signalé qu'il y aurait une obligation de niveau 1. Mais aujourd'hui, le format des Executive Masters n'est pas un format de niveau 1. Un format de niveau 1 exigerait qu'il y ait 600 heures de formation, ce qui n'est pas le cas ici. Il pense qu'il est intéressant de démarrer avec un format d'Executive Master de 300 heures, mais dans la vocation de l'Institut, qui est notamment d'être noté au niveau international, il risque d'être montré du doigt parce que ses Executive Masters font moins de 600 heures. A terme, il faudra y réfléchir. Enfin, sur le problème du handicap, l'obligation d'accessibilité est un point essentiel qui ne lui paraît pas avoir dans ces modules la place qu'il mérite.

Samia KHELIFI est entièrement d'accord avec Mme Thomas. Elle souhaite rebondir sur la position de Sciences Po par rapport au handicap. Sciences Po pourrait être une étude de cas par rapport à cette question. La page 7 du document d'information prévoit de parler de la place des personnes handicapées dans la société, ce qui renvoie à la place des handicapés à Sciences Po. La page 8 mentionne l'obligation d'accessibilité. Or de nombreux lieux à Sciences Po ne sont pas accessibles aux handicapés, ce qui pose problème. A la page 9, le document mentionne le pilotage des politiques d'intégration (embauche, formation, adaptation du poste, évolution de carrière). On devrait d'abord mettre en œuvre ces politiques à Sciences Po, ce qui serait en cohérence avec cet Executive Master.

Richard DESCOINGS remercie les différents intervenants pour la richesse de leurs propositions, qui seront intégrées au programme de l'Executive Master présenté aujourd'hui. Il indique que Sciences Po a commencé à réfléchir, tardivement mais concrètement, sur la validation des acquis de l'expérience. Patrice-Michel Langlumé a raison de souligner que c'est un sujet important. Sciences Po a fait des études juridiques et des études de faisabilité et la validation des acquis sera d'abord mise en œuvre dans deux programmes : ce Master et le Master de gestion des politiques gérontologiques, qui ont le même type de public et concernent un domaine où la validation de l'expérience est particulièrement importante. En ce qui concerne le nombre d'heures, il est vrai qu'il y a des standards internationaux et que les comparaisons appellent à des jugements de valeur. En même temps, la formation continue de Sciences Po doit avoir comme préoccupation l'état du marché. 300 heures, c'est déjà un investissement fort pour beaucoup de salariés, à la fois pour eux-mêmes, à titre professionnel et à titre privé, et pour leurs entreprises. Il faudra, sur un certain nombre de programmes pilotes, essayer de développer d'autres programmes. L'expérience qu'on a pu avoir jusqu'à présent est que si on veut avoir des participants de qualité à ces programmes, la question de la durée ou de l'intensité des programmes est importante. Il arrive, dans les administrations publiques comme dans les entreprises privées, que les personnes les plus compétentes soient celles qui ont le plus de mal à suivre des formations parce que leur temps de travail est déjà considérable. A l'inverse, les personnes les plus disponibles pour suivre des formations ne sont pas nécessairement celles qui seront appelées à prendre des responsabilités élargies. Il faudra voir où en est Sciences Po par rapport aux comparaisons internationales. Il faudra également tester les capacités à mettre en œuvre la validation des acquis professionnels, d'autant plus que pour être inscrit au répertoire national, ce que souhaite Sciences Po, il faudra en passer par là. En même temps, il fait remarquer que dans certaines universités, la validation des acquis professionnels a été notamment conçue comme un élément permettant de compléter les ressources propres de l'université à travers les droits de traitement des dossiers. Samia Khelifi a raison de dire que si on veut préparer les collaborateurs d'entreprises et d'administrations publiques à mener une politique active sur les handicaps et à mobiliser les partenaires sociaux, Sciences Po devrait montrer l'exemple. L'Institut le fait maintenant chaque fois qu'il restructure ou qu'il acquiert un bâtiment. Mais sur les bâtiments anciens, Sciences Po n'est pas aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite. On peut toujours améliorer les choses, mais la structure des immeubles du 27 rue Saint-Guillaume et du 56 rue des Saints-Pères n'est pas très favorable à ce genre de choses. Par exemple, l'ascenseur du 56 s'arrête un étage en-dessous de la salle des Conseils. Il faut ensuite franchir un étage supplémentaire à pied. C'est un exemple anecdotique, mais il est assez typique des difficultés d'aménagement de ces bâtiments. De la même manière, pour les ascenseurs du 27 rue Saint-Guillaume, la largeur des portes d'entrée est inférieure à la largeur des fauteuils roulants. Les personnes en fauteuil roulant doivent donc changer de fauteuil avec l'aide des

appariteurs, ce qui n'est pas idéal, et changer les ascenseurs serait une tâche complexe et coûteuse. Mais Richard Descoings retient ce souhait de ne pas être en décalage par rapport à ce qu'on souhaite enseigner.

Frédéric BEN HAIM fait remarquer que les collectivités locales sont de plus en plus en prise avec les politiques du handicap et doivent agir sur ces questions. Il ne sait pas vraiment quelles sont les relations entre la formation continue de Sciences Po et la formation des élus locaux, qui disposent souvent de centres de formations spécifiques, mais il demande si Sciences Po envisage de tendre la main aux élus. C'est d'autant plus intéressant qu'avec les élections qui auront lieu dans quelques mois, il y aura sans doute des personnes nouvelles en charge de ces questions.

Richard DESCOINGS répond que Sciences Po est reconnu comme une des institutions de formation professionnelle pouvant former des élus locaux. L'habilitation qui permet cela a d'ailleurs récemment été renouvelée, ce qui montre que l'offre de formation continue de Sciences Po a paru opportune à la commission qui décide de l'habilitation. Sciences Po essaie de tendre la main aux élus, mais toute la question est que ces élus prennent cette main tendue. Or ce sont généralement des personnalités surchargées de travail, qui ont parfois du mal à dégager le temps nécessaire pour la formation. En outre, certains d'entre eux considèrent que leur formation professionnelle se fait tous les jours sur le terrain. Mais Frédéric Ben Haim a raison sur l'intérêt de leur tendre la main et de renforcer encore l'offre de formation, surtout à la suite des élections. En revanche, la période qui précède les élections est vraiment catastrophique pour présenter des offres de formation aux élus locaux.

Michel PEBEREAU lit le projet de résolution : « Le Conseil de Direction approuve la création d'un Executive Master en gestion et politiques du handicap à compter de la rentrée universitaire 2007-2008. » Il demande si le terme « Executive Master » est absolument incontournable et s'il n'y a pas d'équivalent en français. S'il n'y a pas vraiment de traduction appropriée, il faudra faire avec.

*c) Vote :*

La résolution sur la création de l'Executive Master est votée à l'unanimité.

#### **IV. BILAN DES ADMISSIONS 2006**

*a) Exposé :*

Laurent BIGORGNE indique que comme l'année dernière pour les admissions 2005, il se présente devant le Conseil pour présenter la politique des admissions de Sciences Po pour l'année 2006. Il souhaite insister sur la poursuite de l'augmentation forte du nombre de candidatures à l'entrée de Sciences Po. En 2006, toutes procédures d'admission et tous programmes confondus, du 1<sup>er</sup> cycle au Master, Sciences Po a enregistré près de 10 000 candidatures. Pour mémoire, il y a eu 8990 candidatures l'an dernier et 6100 en 2000. Sur sept ans, cela représente une hausse de 64% du nombre de candidatures à l'entrée de Sciences Po. Parmi les facteurs qui expliquent cette forte hausse, on retrouve le dynamisme des 1<sup>ers</sup> cycles, qui sur les cinq dernières années, ont vu le nombre de candidatures passer de 4764 à 5881. Depuis que Sciences Po est passé au schéma de formation LMD, dont l'application devrait à terme être parachevée par une forme de certification à bac+3, on a enregistré 46% d'augmentation des candidatures à l'entrée en 1<sup>er</sup> cycle. Parmi les procédures les plus dynamiques, on retrouve l'admission des bacheliers au titre de la mention très bien, dont le nombre de candidats a été multiplié par quatre au cours des trois dernières années. En juillet 2006, il y avait près de 1000 candidats à l'admission en 1<sup>ère</sup> année au titre de la mention très bien. La procédure CEP est également très dynamique, ce qui est un reflet du souhait de Sciences Po d'augmenter le nombre de lycées conventionnés, puisque cette année, 400 candidats se sont présentés à cette procédure d'admission. Le troisième facteur de dynamisme des 1<sup>ers</sup> cycles est l'internationalisation de Sciences Po, puisque depuis 2002, on a vu doubler le nombre de candidats à l'entrée dans les campus en régions. Cette année, il y a eu 600 candidats à l'admission par la procédure internationale. Pour faire face à cet afflux de candidatures, Sciences Po a fait le choix du refus d'une politique malthusienne du recrutement. Le nombre d'admis en 1<sup>er</sup> cycle a augmenté entre 2002 et 2006, ce qui a tout juste permis de desserrer les taux d'admission : en 1<sup>ère</sup> année, ils sont de 18% environ, ce qui

s'explique par le fait que devant l'afflux de très nombreux bacheliers ayant la mention très bien, Sciences Po a décidé de prendre davantage d'admis qui étaient tous d'un excellent niveau. Sur les 1000 candidats au titre de la mention très bien, Sciences Po en a admis 250. A l'entrée en 2<sup>ème</sup> année, le taux d'admission était de 10%. Sciences Po a poursuivi sa recherche d'une plus grande diversité des candidats. La procédure CEP promeut l'égalité des chances et la diversité, mais les autres procédures ne sont pas restées en marge de cette évolution, puisque l'introduction d'une épreuve orale à l'entrée en 2<sup>ème</sup> année a permis de multiplier par quatre le nombre de boursiers admis en 2<sup>ème</sup> année. La préparation organisée avec la Documentation française a également permis d'aller dans ce sens d'une diversité accrue. En 2006, 595 candidats se sont préparés par le biais de cette préparation en ligne. 76 ont été admis à l'IEP de Paris et 41 dans un IEP de province : près de 20% des candidats ont été admis dans un IEP, dont une majorité à Paris.

Au niveau du Master, cette attractivité ne se dément pas. En 2006, il y a eu 3346 candidatures toutes procédures confondues, contre 3100 en 2005. Le nombre de candidats français titulaires d'un diplôme à bac+3 et bac+4 demeure très élevé. Il a augmenté de 19% sur les cinq dernières années, passant de 2200 à 2700. Le taux d'admission s'est maintenu par rapport à l'an passé, puisqu'il est resté à 14%. Depuis quelques années, Sciences Po a fait le choix d'un rééquilibrage dans la composition des admissions en Master et les étudiants venant des 1<sup>ers</sup> cycles de Sciences Po y sont maintenant plus nombreux que les étudiants entrés directement en Master après un diplôme bac+3 ou bac+4 dans une université. L'an dernier, le Conseil de Direction s'était penché sur l'admission des étudiants ayant déjà une expérience professionnelle. En 2006, dans l'ancien cadre réglementaire de cette procédure de formation continue, on a vu une augmentation des candidatures et le nombre d'admis est resté stable. La procédure d'admission au titre de la formation continue diplômante a été modifiée et il faudra évaluer ses effets en 2007. Il faudra notamment voir si le fait d'avoir ramené le nombre d'années d'expérience professionnelle requises à trois au lieu de cinq permettra d'alimenter cette procédure. Il faudra également évaluer les partenariats que Sciences Po a pu passer avec certaines écoles pour faciliter la promotion de Sciences Po dans ces établissements et travailler davantage sur l'orientation des élèves qui seraient intéressés par Sciences Po après l'ENSAE, l'ENS Cachan, Télécom Paris ou d'autres partenaires à venir.

Laurent Bigorgne informe le Conseil que Sciences Po mène actuellement des discussions avec les organisations syndicales représentatives des étudiants et avec le groupe de travail sur la démocratisation pour réfléchir sur les admissions en 1<sup>er</sup> cycle, qui sont les plus dynamiques. Une nouvelle réunion du groupe de travail est prévue ce soir. Pour le moment, trois points structurent ces discussions. S'agissant de l'entrée en 1<sup>ère</sup> année, il semble que le calendrier actuel ne soit plus adapté à la réalité de l'admission à Sciences Po. Le fait que les résultats ne soient connus que fin septembre pose problème aux étudiants qui doivent faire des choix dans leur orientation. En outre, l'embarras des étudiants qui doivent trouver un logement à Paris en l'espace de quelques jours est un problème permanent. Le groupe de travail réfléchit donc sur la possibilité de remonter l'examen d'entrée en 1<sup>ère</sup> année en juin-juillet. Le deuxième axe de réflexion est la prise en compte des modifications survenues dans l'enseignement secondaire ces dernières années. L'examen d'entrée en 1<sup>ère</sup> année a quatre épreuves : une épreuve de langue vivante, une épreuve d'ordre général, une épreuve sur dossier et une épreuve d'histoire. Actuellement, puisque l'examen d'entrée a lieu en septembre, on considère que les candidats qui en ont besoin mettent l'été à profit pour se former ou combler leurs lacunes en histoire. Le différentiel d'heures d'enseignement d'histoire entre un élève de série scientifique et un élève de série littéraire peut aller de un à trois aujourd'hui. Il faudrait s'interroger sur la possibilité d'en tenir compte lors des épreuves. Enfin, il faudrait tirer les leçons de l'introduction réussie d'un oral d'admission en 2<sup>ème</sup> année, qui permet de mieux connaître les candidats et de mieux cerner leur motivation. Le fait de retenir davantage de candidats admissibles à l'issue des écrits et de se concentrer à l'oral sur leur motivation et leur personnalité permet une plus grande ouverture sociale. Si le groupe de travail avance bien dans ses réflexions, il pourrait assez rapidement proposer au Conseil une série de mesures pour faire évoluer cette situation.

#### *b) Questions et observations :*

Rémi BENSOUSSAN indique qu'en ce qui concerne la mise en œuvre du système LMD à Sciences Po, l'UNEF ne peut que se réjouir que Sciences Po veuille se rapprocher des universités en

France, et notamment d'une reconnaissance des acquis de la formation à l'issue de la licence, du master et du doctorat. Il repose la question que l'UNEF soulève régulièrement depuis plusieurs années et qui est très importante pour les étudiants, à savoir la création d'un diplôme d'étape à bac +3. Il rappelle que l'UNEF demande une reconnaissance du travail qui est fait en 1<sup>er</sup> cycle et des résultats de la réforme, qui ont fait du 1<sup>er</sup> cycle de Sciences Po une formation beaucoup plus dense, dont le niveau est au moins comparable à celui d'une formation universitaire à bac+3. Il serait intéressant de pouvoir sanctionner cette formation par un diplôme d'étape qui constituerait une passerelle possible vers les universités pour les étudiants souhaitant faire leur master hors de Sciences Po. Il demande s'il serait possible de mettre cette question à l'ordre du jour du Conseil de Direction dans un futur proche. En ce qui concerne les admissions en 2006, l'UNEF et les étudiants dans leur ensemble se félicitent que leurs revendications aient été entendues par la direction. L'UNEF revendique depuis des années la démocratisation de l'accès à Sciences Po et souhaite qu'une réforme du concours réduise les effets des biais sociaux à l'entrée à Sciences Po afin qu'une véritable méritocratie soit mise en place. C'est pour cela que lors de la dernière réunion du Conseil, l'UNEF a présenté quelques propositions de réforme du concours qui ont en partie été reprises en groupe de travail, ce dont il se félicite. Il rappelle que derrière l'idée de la réforme de l'admission en 1<sup>ère</sup> année, il y a une exigence de démocratisation. Le fait de renforcer la diversité et de réduire les biais sociaux lors de la sélection des candidats est fondamental pour l'UNEF et bon en soi, puisque cela permettra d'avoir une meilleure égalité des chances et de meilleurs étudiants. C'est pour cela que l'avancée du concours en juin ou juillet, qui permettrait d'écarter certains biais sociaux, est essentielle. L'étude conduite par Vincent Tiberj montrait que dans l'enseignement supérieur, c'est au niveau du baccalauréat que les inégalités sociales sont les moins fortes concernant les résultats, et que l'admission en 1<sup>ère</sup> année à Sciences Po comportait de nombreux biais sociaux, comme le montrait le fait qu'à niveau égal au baccalauréat, un étudiant parisien avait deux fois plus de chances d'entrer à Sciences Po qu'un étudiant de banlieue ou de province. On ne peut donc que se féliciter des réformes du concours. Mais ces réformes ne devraient pas faire l'économie d'une réflexion plus générale sur l'admission à Sciences Po et sur l'admission à bac+1, pour savoir comment on peut combiner l'existence d'une admission à bac+1 et celle d'un 1<sup>er</sup> cycle très dense et formateur.

Stanislav KUBACEK indique qu'Interzaide-Fac Verte se félicite de la réflexion qui est en train d'être menée sur l'introduction d'un oral d'admission en 1<sup>ère</sup> année. Il pense qu'il serait bon de profiter de cette occasion pour aborder la question de l'orientation des étudiants lors de l'entretien oral et s'assurer qu'ils sont bien informés sur les différentes possibilités qu'ils auront devant eux en 1<sup>er</sup> cycle et en Master.

Frédéric BEN HAIM se joint à ces remarques. Il souligne qu'Interzaide-Fac Verte est généralement très attaché à l'information des candidats potentiels. Des progrès certains ont été faits, notamment grâce à Internet. Il était auparavant beaucoup plus difficile pour les élèves du secondaire qui se trouvaient en province d'avoir des informations détaillées sur les différents cursus. Il faudra poursuivre cet effort d'information, notamment concernant les différentes filières de formation et la possibilité pour les lycéens boursiers d'être exonérés des droits d'inscription au concours.

Michel PEBEREAU souligne qu'il est nécessaire que l'information soit faite sur toutes les filières d'enseignement supérieur ouvertes aux bacheliers, et pas seulement sur Sciences Po.

Richard DESCOINGS estime qu'il y a un lien très fort entre la certification à la fin du 1<sup>er</sup> cycle et le nombre d'années accomplies à Sciences Po. D'une certaine manière, en 1999-2000, Sciences Po avait adopté une demi-mesure. Certains étaient favorables, dès lors que l'on passait à une organisation du cursus en trois années de 1<sup>er</sup> cycle et deux années de master, à ce que l'on recrute en 1<sup>er</sup> cycle uniquement à la sortie du baccalauréat. C'était vrai non seulement de certains membres du Conseil, mais aussi de membres du corps académique comme Olivier Duhamel qui ne comprenaient pas pourquoi Sciences Po conservait le recrutement à bac+1, qui avait une certaine signification dans les systèmes précédents. Beaucoup sont sensibles au fait de laisser une seconde chance à des candidats qui n'auraient pas réussi à entrer à Sciences Po dans la foulée du baccalauréat. Mais le fait de pouvoir entrer en 2<sup>ème</sup> année à bac+1 serait incompatible avec la certification de trois années d'études passées à Sciences Po. Les candidats devraient donc pouvoir se présenter une année après le bac, mais uniquement pour l'admission en 1<sup>ère</sup> année. C'est en tout cas une des questions dont le groupe de travail devra discuter. La certification vaut si l'ensemble des crédits ECTS peuvent être rassemblés. Il

rappelle que la 3<sup>ème</sup> année se passe à l'étranger, ce qui signifie déjà une grande diversité de la formation. Si on décidait de certifier, sous une forme ou sous une autre, les études de personnes entrées à Sciences Po en 2<sup>ème</sup> année, on ne certifierait en fait qu'une année de formation effective à Sciences Po, ce qui est trop limité pour engager le label de l'institution. Richard Descoings indique qu'il est favorable à la certification de ceux qui seront entrés en 1<sup>ère</sup> année. Cela suppose que les étudiants aient accompli leurs trois années de 1<sup>er</sup> cycle et cela pose la question de savoir si on peut se présenter une seule fois ou deux fois à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année. C'est encore sur ce point qu'il faudra préciser les propositions du groupe de travail.

Toujours à propos de la demi-mesure adoptée lors de la réforme, se pose la question de savoir si Sciences Po peut continuer à recruter à bac+1. Sciences Po est soumis à deux types de sollicitations internes sur ce sujet. La première sollicitation est interne : la logique serait que l'on ne recrute que pour faire trois années à Sciences Po. L'autre sollicitation est liée au fait que Sciences Po taille sur le recrutement en fin de khâgne par les Ecoles normales supérieures. Le ministère a demandé à l'Institut s'il serait intéressé de participer à une banque d'épreuves communes à partir de 2009 avec l'ENS Ulm et l'ENS Lyon pour trois disciplines : la philosophie, les langues et l'histoire. Il faudra en débattre en groupe de travail, mais Richard Descoings tient à faire quelques remarques. La première est que l'ENS Cachan est exclue de ce dispositif, alors que c'est avec elle que Sciences Po avait d'abord imaginé de partager des épreuves, notamment l'économie et la sociologie. Or ces deux disciplines ne figurent pas dans les banques d'épreuves prévues par l'accord passé entre les deux ENS, ce qui pose problème au directeur de Sciences Po. Il est clair que pour le moment, il n'est pas question que Cachan soit associée aux deux autres ENS, pas plus qu'il n'est question que l'économie ou la sociologie fassent partie de la banque d'épreuves. La deuxième observation est que Sciences Po serait en quelque sorte le troisième débouché possible pour les candidats. Or il y a une distinction de nature à fausser la concurrence : à l'ENS, les étudiants admis sont rémunérés comme fonctionnaires stagiaires, ce qui n'est pas le cas à Sciences Po. Cela risque de faire pencher le choix en faveur des Ecoles normales. Pour ces différentes raisons, Richard Descoings n'est pas nécessairement pressé de répondre à la demande du ministère de l'Education nationale. Deux éléments conjoncturels renforcent ses réserves. En premier lieu, cette demande est formulée à quelques mois d'une élection générale, ce qui signifie qu'on ne sait pas si elle sera confirmée par un nouveau gouvernement. Le deuxième élément conjoncturel est que la situation des Ecoles normales supérieures en général et de celle de la rue d'Ulm en ce moment ne conduit pas nécessairement à passer des accords, compte tenu d'une certaine instabilité.

Michel PEBEREAU souligne qu'il est essentiel de préserver la qualité et l'homogénéité du diplôme délivré par Sciences Po. Du point de vue des employeurs, c'est l'homogénéité du contenu qui fait la différence entre les diplômes. Tout ce qui conduit à des contenus aléatoires conduit à une dégradation du diplôme. Sciences Po assure aujourd'hui cette homogénéité. Si une certification à bac+3 devait un jour être délivrée, il faudrait s'assurer qu'elle certifie bien un contenu homogène.

## **V. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX PROVISOIRES DE LA SEANCE DU 26 JUN 2006 ET DU 30 OCTOBRE 2006**

Les procès-verbaux sont adoptés, sous réserve de quelques modifications.

## **VI. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES**

François-Xavier PRIOLLAUD indique qu'il a récemment lu dans la presse que Sciences Po comptait faire appel aux anciens élèves pour diversifier son financement. Il demande au directeur quelques précisions sur cette initiative : cela concernera-t-il des projets spécifiques ou bien s'agit-il d'un appel général aux dons des anciens élèves ?

Richard DESCOINGS répond qu'à la suite de l'enquête que Sciences Po avait adressée à 20 000 personnes environ (anciens élèves, salariés, étudiants) sur l'image de Sciences Po, il y avait eu beaucoup de retours disant que l'institution et l'association des anciens devraient joindre leurs efforts pour convaincre les anciens de participer au financement d'un certain nombre d'actions. La direction de Sciences Po a donc commencé à travailler sur cette question avec Jean-Emmanuel Combes et son

équipe. Il se trouve que cet automne en particulier, la question du financement des universités et des écoles est devenue un objet médiatique, notamment parce que HEC a annoncé un certain nombre de résultats et parce que l'université Paris 6 a annoncé qu'elle allait lancer une campagne de levée de fonds. La presse a interrogé Richard Descoings et il lui a paru difficile de ne pas répondre alors que Sciences Po menait une réflexion sur cette question. Il ajoute qu'à la suite de cette réunion du Conseil, il aura une réunion de travail avec Jean-Emmanuel Combes. Tout n'est pas encore arrêté, mais Sciences Po et l'association des anciens souhaitent passer par une phase expérimentale. Ce n'est pas toujours ce qui se fait. Généralement, les écoles font appel à des cabinets européens ou internationaux pour monter des campagnes de levée de fonds. Ayant récemment dîné avec le directeur d'HEC et ayant rencontré beaucoup de représentants de ces cabinets, Richard Descoings n'a pas été complètement convaincu de la plus-value qu'ils pourraient apporter. En revanche, il a clairement été informé de ce qu'il en coûterait. Ils prélèvent en moyenne 1/5<sup>ème</sup> à 1/4 des sommes recueillies. Le directeur a préféré être prudent, d'autant plus que l'association des anciens, à travers ses groupes professionnels, son fichier et différents éléments, a une bonne connaissance des anciens élèves. Tout n'a pas encore été décidé, mais il y aura vraisemblablement trois types d'actions pouvant être soutenues par cette levée de fonds : l'aide financière aux étudiants, beaucoup d'anciens étant très soucieux de pouvoir soutenir les nouvelles générations, le développement de programmes de recherche et la rénovation des structures immobilières, notamment les salles de bibliothèque du 27 rue Saint-Guillaume.

Jean-Emmanuel COMBES souligne que si on peut s'interroger sur l'efficacité des consultants qui aident à organiser les levées de fonds, on peut tous souscrire au fait que s'il y a une synergie entre l'association des anciens et Sciences Po, cela crée des arguments forts pour réussir une campagne de levée de fonds. Par ailleurs, il fait remarquer que les anciens souhaitent pouvoir orienter leur soutien. Dans le schéma que Sciences Po étudie aujourd'hui, le fait de pouvoir offrir aux anciens le choix de soutenir les étudiants, la recherche ou la rénovation immobilière de Sciences Po est un aspect essentiel. Cela devrait aider les anciens à être extrêmement positifs vis-à-vis de cette démarche. Enfin, cette démarche commune de Sciences Po et de l'association des anciens est un reflet du progrès de leur relation. Cette campagne de levée de fonds devrait concrétiser cette relation et permettre dans la durée d'installer en France un système d'*alumni* sur le modèle des grandes universités américaines. Pour le moment, aucune école en France n'a atteint ce niveau d'organisation des réseaux d'anciens élèves et Sciences Po pourrait être pionnier dans ce domaine. Il y a beaucoup de choses à faire ensemble pour le bien du projet éducatif de Sciences Po et de ses étudiants.

Rémi BEN SOUSSAN revient sur la question de la politique des langues, qui avait déjà été évoquée en questions diverses lors du dernier Conseil de Direction. Le procès-verbal montre que la direction avait assuré que cette question serait abordée lors du prochain Conseil de Direction. Les étudiants ont une demande et une incompréhension très fortes dans ce domaine, et la pétition qu'a fait circuler l'UNEF a recueilli énormément de signatures. Les étudiants ne comprennent notamment pas la mise en place subite de cette réforme en 1<sup>er</sup> cycle et dans certains Masters. L'UNEF pense qu'il est important que le Conseil adresse aux étudiants un message fort pour expliquer la visée pédagogique de la politique des langues de Sciences Po et donner des engagements sur la façon dont on pourra modifier la politique mise en place en début d'année, qui ne convient pas à une majorité d'étudiants. C'est pourquoi l'UNEF a préparé un questionnaire destiné aux étudiants pour avoir des informations précises sur la façon dont ils voient la politique des langues à Sciences Po et sur les améliorations qu'ils attendent. L'UNEF propose que la direction demande aux étudiants de remplir ce questionnaire pour avoir des éléments d'appréciation plus précis.

Laurent BIGORGNE indique qu'il a déjà rencontré plusieurs organisations syndicales sur ce point. Il lui paraît en effet important de bien saisir ce qui remonte des élèves. En lien avec l'UNEF et d'autres associations syndicales, il avait proposé qu'on élabore un questionnaire pour savoir au plus juste ce que pensent les étudiants de la politique des langues. Une fois que l'on aura reçu les réponses à ce questionnaire, le sujet sera mûr pour qu'on puisse proposer des axes de réflexion et d'action en Conseil de Direction. Un groupe de travail consacré à la politique des langues se réunira cette semaine.

Frédéric BEN HAIM indique qu'il partage les doutes du directeur sur le projet d'épreuves en commun avec les ENS Ulm et Lyon. En ce qui concerne le fait que l'aide sociale aux étudiants puisse bénéficier de la levée de fonds prévue, il est très positif que les anciens soient sollicités et qu'ils se proposent

entre autres de participer à l'aide sociale. Mais Interzaide-Fac Verte souhaite que le service d'aide sociale de Sciences Po, qui connaît bien les besoins des étudiants, soit associé le plus possible à la distribution de cette aide. En ce qui concerne l'aide à la recherche, il revient sur la question de l'orientation professionnelle des chercheurs dont parlait Marc Lazar et souligne que la valorisation des doctorants et des étudiants du master recherche est assez inégale selon les filières. Il y a beaucoup de travail à faire là-dessus. Enfin, Interzaide-Fac Verte est très attaché à ce qu'il y ait des relations entre les formations de recherche et les formations d'application. Par exemple, il pourrait y avoir des passerelles entre les enseignements de pratique des politiques publiques et les enseignements de recherche sur les politiques publiques.

Jean-Emmanuel COMBES répond que sur l'aide sociale, la philosophie de cette campagne de levée de fonds est exactement celle qu'a préconisée Frédéric Ben Haim. L'idée n'est pas que les anciens décident comment l'aide sociale sera distribuée entre les étudiants de Sciences Po, mais simplement qu'ils puissent choisir de destiner un soutien soit aux étudiants, soit à la recherche, soit au programme immobilier de Sciences Po. On entre ensuite dans un mécanisme normal d'attribution de l'aide sociale.

La séance est levée à 10h05.